



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION
A LA PRATIQUE DU JUDO, Y COMPRIS EN COMPETITION**

Je soussigné(e).....

Docteur en médecine, demeurant

Certifie avoir examiné né(e) le à

Et n'avoir constaté, à ce jour aucun signe clinique contre-indiquant la pratique du :

Judo

Karate

Tai Chi

y compris en compétition.

Fait à, le

CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN

OBLIGATOIRE pour la prise de licence

!!Attention !! Tous certificats établis avant juillet 2023 ne seront pas valide !!

Certificats à faire établir moins de 3 mois avant la date de prise de licence